



Démarche pour obtenir un remboursement d'un prêt

Par **mitonnade**, le **11/09/2014** à **15:27**

Je suis un particulier, quelle démarche dois je effectuer, pour obtenir le remboursement d'un prêt de 760 € consenti le 26 juin 2013 remboursable en 4 mensualités sans intérêt à partir du mois d'août 2013 pour lequel une reconnaissance de dette a été établie. Merci d'avance pour votre réponse. Salutations

Par **ravenhs**, le **11/09/2014** à **18:38**

Bonjour, Il vous appartient de saisir le juge de proximité du Tribunal d'instance du domicile du défendeur (l'emprunteur). Pour saisir le juge, il vous appartient de remplir un formulaire CERFA que vous pouvez vous procurer auprès du Tribunal ou sur internet (<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R14346.xhtml>) Avant d'envisager cette solution, pensez, si ce n'est déjà fait, à envoyer une mise en demeure de payer en LRAR à l'emprunteur. Bien cordialement.